

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 02/09/2022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°
Séance du 8 septembre 2022 39-2022

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Absents : 2

Représentés 2

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Deux le Huit septembre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, THEULE JC, VEDEL P, GILHET B,
STEHLÉ C.

Absents représentés: HOMBERT B procuration à SIEGEL R, KROGSDAHL A procuration
à MORESMAU JP

Absents : QUEVREUX M, NICAISE V.

**Objet : Participation Financière pour la réalisation de projets pédagogiques / Ecole
Publique Saint Jean de Fos- année 2021/2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande financement du Directeur de l'Ecole Publique de Saint Jean de Fos l'informant des différents projets pédagogiques qui ont été réalisés durant l'année scolaire 2021/2022 pour les classes de maternelles et Primaires.

Ces projets sont financés par l'OCCE, l'association des Parents d'élèves, ainsi que par la Municipalité de Saint Jean de Fos qui octroie une aide de 45 € par enfant habitant Saint Jean de Fos.

Monsieur le Maire propose donc de financer ces projets pédagogiques à hauteur de 45 € par enfant résidant sur notre commune et fréquentant cette école, soit 4 enfants pour l'année 2021-2022.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

ACCEPTE DE PARTICIPER FINANCIEREMENT A CES PROJETS A HAUTEUR DE 190 €
pour l'année 2021/2022.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B.
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P.
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	STEHLÉ C.
		QUEVREUX M.